



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 22/12/2023

Date d'affichage : 22/12/2023

DECISION N° 3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE AVEC LA COMMUNE DE SUHESCUN

(Nomenclature : 9.1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 03 mai 2023, le prix d'un repas à la cantine d'Ossès a été fixé à 4.85 euros.

Il indique que des conventions de partenariat existent entre les communes qui ont des enfants qui sont scolarisés dans les écoles d'Ossès et la commune d'Ossès. Ces conventions de partenariat permettent notamment de déterminer le montant de la prise en charge par repas pris par les élèves non domiciliés à Ossès.

La convention de partenariat signée entre la commune de Suhescun et celle d'Ossès en septembre 2018 prévoyait une prise en charge de 0.60 euros par repas pour les enfants domiciliés à Suhescun.

Monsieur le Maire indique que la commune de Suhescun a décidé de prendre en charge 1 euro par repas pour les élèves de sa commune fréquentant la commune d'Ossès.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat modifié en ce sens et qui pourra être utilisé pour toutes communes qui ont des élèves scolarisés à Ossès.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat relative au fonctionnement de la cantine d'Ossès avec la commune de Suhescun et toutes les communes ayant des enfants scolarisés dans les écoles d'Ossès.

-**AUTORISE** le Maire à signer tout document et à engager toute démarche relative à ce dossier

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 janvier 2024

Le Maire,

Jean-Marc OCAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 08/01/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 08/01/2024